



Correction des valeurs technologiques et tentation obligataire



Le mouvement de hausse des rendements, provoqué par le durcissement de ton de la Réserve fédérale américaine et la persistance de l'inflation¹, a eu un impact négatif sur certains segments de marché, comme celui des valeurs technologiques, et a rendu les obligations plus attrayantes. Il convient désormais de résister à la tentation de renforcer l'exposition au risque ainsi que d'examiner les actifs qui ont été fortement pénalisés durant la phase de réévaluation² et qui présentent de solides fondamentaux³ sur le long terme.

Thèmes à surveiller



Les banques centrales⁴ s'efforcent de dompter l'inflation¹

Alors que les banques centrales⁴ s'efforcent de lutter contre l'inflation¹, nous pensons que les divergences régionales devraient persister, et favoriser les États-Unis. En Europe, la tâche de la Banque centrale européenne se complique, celle-ci cherchant à durcir sa politique monétaire⁵ sans nuire à la croissance économique et sans provoquer de fragmentation sur les marchés de la dette européenne.



Il est temps de réintégrer quelques obligations d'État

L'inflation¹, les risques géopolitiques et les préoccupations en matière de croissance économique alimentent l'incertitude quant aux obligations. Suite aux derniers mouvements de marché, la prudence vis-à-vis des obligations d'État ne devrait pas être aussi grande qu'auparavant aux États-Unis et en Europe et la souplesse est de mise pour adapter les positions.



Les obligations d'entreprises de première qualité semblent attrayantes

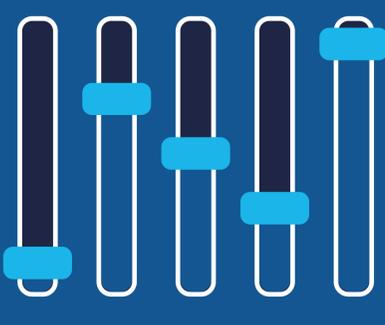
Nous donnons la priorité à la qualité des obligations d'entreprises et sommes positifs, mais sélectifs sur des secteurs comme l'*investment grade*⁶ américain, tout en évitant les segments plus risqués. Les taux de défaut sont faibles et les fondamentaux³ des entreprises sont sains. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'une hausse des taux d'intérêt pourrait exercer des pressions sur les prix des obligations d'entreprises. Quant aux obligations des pays émergents, elles offrent un potentiel de revenu et des valorisations attrayantes à exploiter avec sélectivité.



Vigilance sur les bénéfiques et les valorisations des actions

Nous restons positifs sur les actions décotées⁷ et pensons que les investisseurs doivent conserver un biais pour la qualité, en particulier dans les segments moins cycliques⁸. La force relative des États-Unis par rapport à l'Europe offre des opportunités, la consommation étant toujours vigoureuse aux États-Unis. Dans les marchés émergents, nous sommes constructifs sur les exportateurs de matières premières et le thème de la consommation intérieure.

Exploiter plusieurs leviers pour calibrer les risques



Les marchés étant en attente d'éclaircissements sur les perspectives d'inflation¹ et de croissance, il convient de rester diversifié, de maintenir des stratégies de couverture⁹ suffisantes et de se concentrer sur les rendements réels¹⁰. Cela peut se faire en maintenant un positionnement flexible sur la durée¹¹ et en s'exposant à des segments tels que les matières premières (pétrole) et à l'or, qui devraient bien se comporter en période de forte inflation. Côté actions, les titres décotés⁷ avec un biais qualité de plus en plus marqué semblent attrayants dans un contexte global de prudence. En ce qui concerne les obligations d'entreprises *investment grade*⁶ et les actions, il convient d'explorer des marchés tels que les États-Unis, qui résistent aux pressions sur la croissance économique et où la consommation est forte. Enfin, les obligations des pays émergents continuent d'offrir des opportunités de revenu, mais la sélection s'avère primordiale sur ces marchés.



En savoir plus sur Amundi Asset Management :
https://www.amundi.fr/fr_part



LEXIQUE

- 1 Inflation** : hausse générale des prix des biens et services en circulation dans un pays et sur une période donnée. L'inflation se traduit par un phénomène d'augmentation générale des prix et peut ainsi entraîner une baisse du pouvoir d'achat et de la monnaie. Pour mesurer le taux d'inflation, l'Insee s'appuie notamment sur l'indice des prix à la consommation (IPC).
- 2 Phase de réévaluation** : changement de l'environnement de marché permettant de réévaluer la valeur d'un investissement (action, obligation ou autre type d'investissement).
- 3 Fondamentaux** : désigne les facteurs quantitatifs et qualitatifs liés à la santé économique d'une entreprise.
- 4 Banque centrale** : institution publique qui gère la monnaie d'un pays ou d'un groupe de pays et contrôle la masse monétaire, c'est-à-dire la quantité de monnaie en circulation. Le principal objectif de nombreuses banques centrales est la stabilité des prix. Dans certains pays, les banques centrales sont tenues par la loi d'agir en faveur du plein emploi.
- 5 Durcissement de la politique monétaire** : mesures prises par une banque centrale visant à lutter contre un taux d'inflation trop élevé.
- 6 Investment grade** : caractérise les titres émis par un émetteur de titres de créances négociables (bons du Trésor...) ou d'obligations dont la notation Standard & Poor's est supérieure ou égale à BBB-. Les obligations « investment grade » sont considérées par les différentes agences de notation comme présentant un faible risque de non-remboursement. AAA est la meilleure note possible pour un émetteur « investment grade ». « Investment grade » s'oppose à « high yield » qui caractérise la dette d'un émetteur dont la note est inférieure à BBB- et correspond à un risque financier élevé.
- 7 Actions décotées (value)** : titres de sociétés dont le cours de bourse est inférieur à leur valeur intrinsèque, sur la base de leurs actifs et de leur capacité bénéficiaire à long terme, autrement dit actions sous-évaluées.
- 8 Valeurs cycliques** : le cours des valeurs cycliques a tendance à suivre l'évolution des cycles économiques. Sont considérées comme cycliques les valeurs des secteurs de l'automobile, de l'immobilier, de l'énergie, des loisirs, des médias ou des technologies.
- 9 Stratégie de couverture** : un investissement ou une transaction visant à limiter son exposition actuelle au risque. Il s'agit donc de couvrir (partiellement ou totalement) un risque financier d'un investissement à l'aide d'un autre investissement.
- 10 Rendement réel** : rendement net d'un investissement, c'est-à-dire corrigé des taxes et de l'inflation.
- 11 Durée** : exprimée en nombre d'années, correspond à la durée de vie moyenne actualisée de l'ensemble des flux (intérêt et capital) d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la durée est élevée, plus le risque est grand. Afin de connaître le niveau de risque d'un portefeuille constitué d'obligations, il est utile de connaître la durée de chacune de ses obligations pour déterminer la durée moyenne du portefeuille.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management et sont exactes au 8 juin 2022. Les opinions concernant les tendances de marché et les tendances économiques qui y sont exprimées engagent leur auteur et pas nécessairement Amundi Asset Management. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché et autres et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs mentionnés produiront les performances escomptées. Ces opinions ne sauraient être considérées ni des conseils d'investissement ni comme des recommandations de titres, pas plus qu'elles n'arguent l'intention d'Amundi Asset Management de réaliser des opérations sur un produit en particulier. Rien ne garantit que les prévisions de marché formulées dans ce document se réaliseront ou que les tendances qui y sont évoquées se poursuivront. Ces opinions peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions de marché ou d'autres facteurs et rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs qui y sont mentionnés produiront les performances escomptées. Tout investissement implique des risques, y compris des risques politiques et un risque de change. La performance et la valeur nominale d'un investissement peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et chaque investisseur court le risque de perdre la totalité du capital qu'il a investi. Ce document ne constitue pas une offre de souscrire des parts d'un fonds de placement ou des services, pas plus qu'il ne constitue une invitation à vendre des parts d'un fonds de placement ou des services.

Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital social de 1 143 615 555 EUR - Gestionnaire de portefeuille réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com.

Date de première utilisation : 8 juin 2022.